le cnam
Martinique

Conservatoire national desarts et métiers

# Taxe d'apprentissage

**Encouragez le développement des formations d'excellence et renforcez la compétitivité de votre entreprise.**

La taxe d'apprentissage doit être versée chaque année par les entreprises afin de financer les dépenses nécessaires au développement des premières formations technologiques et professionnelles.

Aux cotés des partenaires sociaux et des pouvoirs publics, le Cnam de Martinique est mobilisé pour l'apprentissage en faveur de l'emploi des jeunes et pour innover en matière de pédagogie de l'alternance.

## Nos trois missions

1. La formation professionnelle supérieure tout au long del a vie pour développer les compétences des jeunes et des adultes.
2. La recherche scientifique et technologique pour favoriser la compétitivité des entreprises.
3. La diffusion de la culture scientifique et technique pour transmettre, à toutes et à tous, le goût de l'innovation

**Chiffres clés**

500 auditeur·rice·s environ par an
70 alternant·e·s environ par an
70 intervenant·e·s et enseignants issu·e·s du monde professionnel

**La force d'un réseau**

Le Cnam est présent sur tout le territoire national et à l'international :

20 centres régionaux

Plus de 200 centres d’enseignement

Choisir, comme de nombreuses entreprises, de verser votre taxe d'apprentissage au Cnam Martinique, c'est engager votre entreprise au service de l'innovation pédagogique et du développement des formations de qualité.

Des formations de Bac à Bac +5, centrées sur les compétences recherchées par les entreprises

Des modalités de formations compatibles avec le travail en entreprise (cours du soir, en journée, formations entièrement ou partiellement à distance, en alternance…)

Un accompagnement pour la gestion de vos compétences (VAE, VES, VAP85)

Choisir de financer les formations du Cnam qui répondent à vos besoins de compétence actuels et futurs, c'est gagner en compétitivité et investir dans l'avenir de votre entreprise.

Le Cnam valorise les potentiels individuels et s’adapte à la situation de chacun. Un accompagnement personnalisé est effectué, de la définition d’un projet professionnel à l’inscription. Les connaissances professionnelles sont valorisées autant que l’acquisition des compétences.

## Comment nous verser votre taxe d'apprentissage ?

Depuis le 1er janvier 2020 et suite à la réforme de la formation professionnelle, de nombreux changements s’opèrent concernant le versement de votre taxe d’apprentissage :

le délai entre le paiement de la taxe d’apprentissage et l’année de calcul de la masse salariale (paiement en N-1) est supprimé ;
la collecte de la taxe d’apprentissage intervient sur les rémunérations versées l’année en cours ;
la partie « hors quota » est désormais intitulée « Solde » et les catégories sont supprimées.
Pour la partie fraction des 13 % (Solde) de la TA dédiée aux formations hors apprentissage, faites votre déclaration de versement en renseignant le bordereau de versement accessible en ligne : ***bordereau de versement taxe d’apprentissage***

**Vous pouvez effectuer votre versement**

Par virement
Par carte bancaire
Par chèque
Les coordonnées bancaires figure sur le bordereau de versement.

**Merci !**Nous vous envoyons ensuite un reçu libératoire avec le montant et la date de versement.

le cnam

# nvestissez
# lans l'avenir
# avec nous !

## Taxe d'apprentissage

## 2022

Nos habilitations

Pour la partie fraction des 13 % (solde) :
Le Cnam Martinique
Siret 39064039900015
code UAI : 9720643S

**Date limite de versement : 31 mai 2022**

Vous souhaitez en savoir plus, rendez-vous sur le site officiel de l'administration française

Votre contact : Clarisse AVENEL (0596 61 85 21 / 0596 61 10 26 / cavenel@cnam-martinique.fr / cnam@cnam-martinique.fr)

https://www.cnam-martinique.fr/entreprises/taxe-d-apprentissage/taxe-d-apprentissage-1343296.kjsp?RH=1653060168